

# Règlement Jeu WE ARE EVENTING / DEVOUCOUX DERBY INDOOR PARIS 2018 par LIM France pour la marque DEVOUCOUX.

## **ARTICLE 1 :**

La société organisatrice LIM France, société par actions simplifiées au capital de 515 665,78€ euros, immatriculée au RCS de Périgueux sous le numéro 420 738 577 et dont le siège social est situé:

LIM France / Devoucoux  
Chemin fontaine de Fanny,  
Bellevue, BP76  
24300 Nontron, France

Ci-après « la Société Organisatrice » organise à l'occasion du Devoucoux Derby Indoor du salon du cheval de Paris le 24 Novembre, un jeu gratuit et sans obligation d'achat pour la marque Devoucoux du 12 Octobre au 3 Novembre présenté sur le site <https://www.devoucoux.com/fr/fr/we-are-devoucoux> et intitulé : « WE ARE EVENTING ».

## **ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineur accompagné d'un majeur quel que soit son pays de résidence, à l'exception des collaborateurs de LIM France qui ont contribué à l'élaboration et à l'organisation du jeu, des membres des sociétés partenaires de l'opération et de leurs familles.

Dans tous les cas, le participant devra posséder une adresse e-mail. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier d'un des lots promis. S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la société organisatrice ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la société organisatrice ou par des tiers.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

## **ARTICLE 3 : MÉCANISME DU JEU**

Dans le cadre du Devoucoux Derby Indoor du salon du cheval de Paris 2018 qui se déroulera au parc des expositions de Villepinte le 24 Novembre la marque DEVOUCOUX propose un jeu via le site <https://www.devoucoux.com/fr/fr/we-are-devoucoux>. Le jeu se déroulera du 12 Octobre au 3 Novembre 2018 afin de tenter de gagner des places pour assister au Devoucoux Derby Indoor du salon du cheval de Paris le 24 Novembre 2018 et être membre de la « WE ARE EVENTING ».

Les participants sont invités à nous soumettre une vidéo ou une photo montrant leur compétence de supporter, seul ou en équipe. La photo ou la vidéo devra être envoyée par e-mail à l'adresse suivante [s.maggiocchi@devoucoux.com](mailto:s.maggiocchi@devoucoux.com), avec les noms prénoms des candidats, leurs adresses e-mail, leurs numéros de téléphone et le nombre de personnes dans le cadre d'une candidature par équipe.

La société se réserve le droit de ne pas juger les vidéos ou les photos dont le contenu sera considéré comme non approprié. Tout contenu ne respectant pas les consignes de participation entraînera la disqualification du ou des participants.

La sélection des gagnants commencera le 3 Novembre à l'issue de la clôture du jeu à 20 heures. Les résultats seront communiqués le 7 Novembre aux gagnants. Une seule participation par personne (même nom, même adresse) sera retenue. Une participation en équipe est possible. Toute participation indiquant des coordonnées incomplètes, erronées ou falsifiées sera considérée comme nulle. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier les coordonnées des gagnants et leur authenticité. Toute falsification entraîne l'élimination du(es) participant(s) et/ou du(es) gagnant(s). Chaque membre d'une équipe gagnante recevra une place.

#### **ARTICLE 4 : LOTS OFFERTS**

Chaque gagnant recevra une place pour le Devoucoux Derby Indoor de Paris et se verra remettre lors de l'événement, un kit de supporter comprenant divers accessoires de communication/supporters (tee-shirts, mains en mousse, bâtons lumineux, drapeaux, stickers...). En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

La Société Organisatrice pourra remplacer l'un (ou plusieurs) des lots annoncés par un autre (ou d'autres) lots si des circonstances extérieures l'y contraignent. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, des lots fait par les gagnants.

#### **ARTICLE 5 : CONTRÔLES ET RÉSERVES**

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites d'Internet, dès lors la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu, notamment du fait d'actes de malveillance externes.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

En outre, la société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée des serveurs de la société organisatrice pour une raison quelconque etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.)

De même, la Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable de tout incident ou dysfonctionnement du réseau postal empêchant l'envoi et la bonne réception des places. La société organisatrice se réserve également le droit de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns. Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement. En cas de litige un justificatif d'identité peut être demandé. La participation au jeu est strictement personnelle.

Le gagnant autorise par avance et sans contrepartie financière la Société Organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires ses noms, prénom, adresse ou image, et à les diffuser sur tout support qui lui semblera adéquat. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société Organisatrice. En particulier, les noms et prénoms des gagnants pourront faire l'objet d'une publication sur les pages du jeu.

Le règlement complet est disponible par un lien hypertexte indiqué sur les pages du jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises, ni du fait de quelque autre acte de malveillance qu'il soit. Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Périgueux.

#### **ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu implique la pleine et entière acceptation du présent règlement.

Les participants reconnaissent expressément avoir accepté, sans aucune réserve, le présent règlement en participant au jeu. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

#### **ARTICLE 7 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les données à caractère personnel concernant les participants recueillis sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au présent jeu et pour la gestion de la sélection des gagnants. Elles sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement, et à ses partenaires. La Société Organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, elle est autorisée par le titulaire à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Les participants ont la possibilité de s'opposer, sur simple demande et sans frais, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par DEVOUCOUX, ses filiales, ou par ses partenaires commerciaux. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée à « WE ARE EVENTING » DEVOUCOUX/ LIM FRANCE, chemin fontaine de Fanny, Bellevue, BP76, 24300 NONTRON FRANCE. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978